

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Décision n° DB2022\_18**

Le Bureau communautaire, convoqué le 28 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil communautaire au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 4 juillet 2022 à 18 heures** sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présent(e)s :

**AIZENAY** : Franck ROY  
**APREMONT** : Gaëlle CHAMPION  
**BEAUFOU** : Delphine HERMOUET  
**BELLEVIGNY** : Jacky ROTUREAU  
**CHAPELLE PALLUAU (LA)** : Xavier PROUTEAU  
**FALLERON** : Gérard TENAUD  
**GENETOUZE (LA)** : Guy PLISSONNEAU  
**GRAND-LANDES** : Pascal MORINEAU  
**LUCS-SUR-BOULOGNE (LES)** : Dominique PASQUIER  
**MACHE** : Frédéric RAGER  
**PALLUAU** : Marcelle BARRETEAU  
**POIRE-SUR-VIE (LE)** : Sabine ROIRAND  
**SAINT-PAUL MONT PENIT** : Philippe CROCHET

Absents excusés :

**SAINT-DENIS LA CHEVASSE** : Mireille HERMOUET  
**SAINT-ETIENNE DU BOIS** : Guy AIRIAU

**Objet : Convention avec Vendée Eau dans le cadre du contrat territorial Eau de Vie et Jaunay.**

Le contrat territorial Eau de Vie et Jaunay est un contrat pluriacteurs et multithématiques qui permet de bénéficier des aides des partenaires pour la mise en œuvre du programme d'actions établi sur la période 2022-2024 dans un premier temps, en déclinaison de la stratégie de territoire 2022-2027, visant à améliorer la qualité de l'eau sur le Bassin versant de la Vie et du Jaunay.

La communauté de communes a signé ce contrat en tant que maître d'ouvrage de plusieurs actions qu'elle a proposé d'y inscrire (délibération n°2022D9), en lien avec son Plan Climat Air Energie Territorial. Ces actions bénéficient des financements de la Région et de Vendée Eau. Ainsi, des demandes d'engagement sont déposées auprès de la Région au fur et à mesure de la réalisation des actions.

Pour Vendée Eau, la signature d'une convention sur la première période 2022-2024 est indispensable au versement des subventions. Le versement de la participation de Vendée Eau se fera ensuite à fréquence annuelle, au vu des justificatifs fournis par la Communauté de communes Vie et Boulogne et validés par Vendée Eau.

Cette convention porte sur le financement des actions suivantes :

Actions	Coût 2022 € TTC	Coût 2023 € TTC	Coût 2024 € TTC	TOTAL 2022/2024 € TTC	% Participation Vendée Eau	Participation Vendée Eau en €
Amélioration de la gestion des espaces verts en zones d'activité en faveur de la qualité de l'eau	11 570	16 260	17 730	45 560	30 %	13 668
Animation d'un groupe de travail intercommunal sur la bonne gestion des espaces verts communaux dans l'objectif de l'atteinte et du maintien du zéro phyto	0	7 920	7 920	15 840	50%	7 920
Promotion et développement de la gestion intégrée des Eaux Pluviales	6 500	16 620	7 000	30 120	40%	12 048
					<b>TOTAL</b>	<b>33 636</b>

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- De solliciter de la Région et de Vendée Eau des subventions dans le cadre du contrat territorial Eau de Vie et Jaunay et de leur fournir les justificatifs nécessaires pour le versement de ces subventions.

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente décision.

.....

Pour copie conforme au registre

Le cinq juillet deux mille vingt-deux,

Le Président,  
**Guy Plissonneau**

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le : 11 juillet 2022  
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat

